

Dossier : Les collectivités se mobilisent pour le patrimoine naturel

Les collectivités sur les sites Natura 2000 de l'axe Loire/Allier ce sont : deux régions, deux conseils départementaux, quatre pays, dix communautés de communes, cinquante communes... Et beaucoup de possibilités d'actions !

Avec le comité de pilotage

Le comité de pilotage (copil) rassemble des représentants de tous les acteurs du territoire, dont la totalité des collectivités concernées par les sites Natura 2000. Il suit, oriente et valide l'élaboration du document d'objectifs (docob) puis son animation - qui correspond à la mise en œuvre des actions. Ces réunions sont l'occasion de faire le point et d'échanger sur les actions passées et à venir.

Par ailleurs, la présidence du copil et la maîtrise d'ouvrage de l'animation peuvent être portées par une collectivité, élue par ses consœurs. En l'absence de candidate, ces fonctions sont assurées par l'État, comme c'est le cas aujourd'hui sur les sites Natura 2000 de l'axe Loire/Allier.



L'espace naturel sensible du Bec d'Allier à Gimouille, site du Conseil départemental de la Nièvre restauré grâce à un contrat Natura 2000 entre 2011 et 2014. La gestion s'est ensuite poursuivie avec du pastoralisme

Par la gestion du domaine public

En tant que propriétaires ou gestionnaires du domaine public, les collectivités peuvent s'engager dans la Charte et/ou le contrat Natura 2000 (Cf. Avec Vous ! Comment s'engager dans Natura 2000). Tous deux vont dans le sens des objectifs du docob et recoupent souvent des projets des collectivités. Le contrat Natura 2000 peut ainsi financer tout ou partie des actions de gestion mises en place. L'obtention d'une AOT (Autorisation d'occupation temporaire) sur le Domaine public fluvial permet également à la collectivité d'y engager un contrat Natura 2000, favorisant ainsi l'appropriation locale de ces espaces.

Hors contractualisation, de nombreux espaces publics aux abords des fleuves peuvent bénéficier de modes de gestion simples mais favorables à l'environnement. Ainsi plusieurs communes ont déjà rencontrées la structure animatrice sur cette thématique.

Par la participation à la mise en place d'actions du docob

La très grande majorité des actions du docob repose sur l'implication des acteurs du territoire. Ainsi, des collectivités s'engagent déjà directement pour la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

Par exemple la communauté de communes Cœur de Loire a assuré le traitement des déchets issus de l'opération de nettoyage de la Loire, Cuffy et la Celle-sur-Loire favorisent le pâturage itinérant sur leurs communes, permettant aux milieux naturels de bénéficier de ce mode de gestion, mais aussi d'offrir aux habitants l'accès à une viande locale de qualité



M. HURABIELLE, maire de Cuffy, décrit à d'autres élus les actions menées par sa commune sur le Bec d'Allier lors d'une visite du site en 2016.

Quel lien avec les documents d'urbanisme ?

La définition des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales se fait dans le cadre d'une procédure environnementale qui implique la prise en compte de Natura 2000. La mise en œuvre des PLU doit comporter, entre autres, des objectifs de préservation de l'environnement, de mise en valeur des paysages et des milieux naturels.

Bibliographie : Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, 2018. Le maire et Natura 2000. 20p.

La structure animatrice des sites Natura 2000 : une alliée pour les élus

Assurant les missions nécessaires à la mise en œuvre des actions du docob, la structure animatrice est donc un partenaire pour les collectivités, et à leur disposition. Qu'il s'agisse de conseils à la gestion, de montage de contractualisation, d'information des élus et des administrés ou de la réalisation de toutes autres actions, c'est avant tout la mise en place d'un dialogue régulier qui permet la mobilisation des outils offerts par Natura 2000.

Avec vous !

Qui peut participer à Natura 2000 ?

Tout le monde ! La préservation de notre patrimoine naturel commun passe souvent par des gestes très simples : ramasser ses déchets, respecter la tranquillité de la faune, etc. Mais Natura 2000 offre aussi à toutes celles et ceux qui le souhaitent d'aller plus loin dans cette démarche.

Vous êtes propriétaire au sein des sites Natura 2000 ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000 peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité :

> La Charte Natura 2000

D'une durée de 5 ans, il s'agit d'un engagement au maintien de bonnes pratiques sur les parcelles concernées ;

> Un contrat Natura 2000

D'une durée de 5 ans, les contrats permettent de financer la mise en place d'actions favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire sur les parcelles engagées.

Vous êtes exploitants au sein des sites Natura 2000 ?

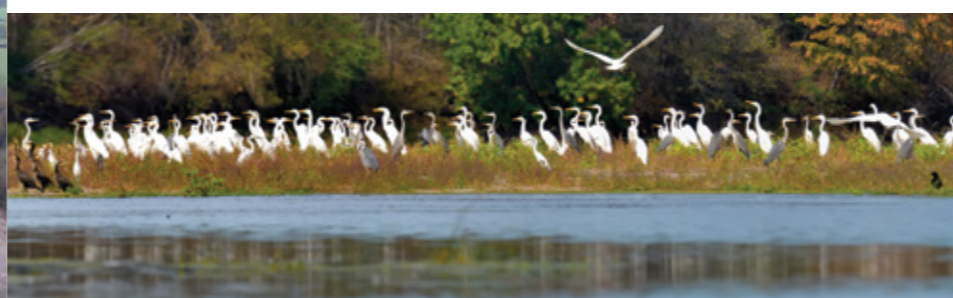


Les sites Natura 2000 sont intégrés dans le programme Pasto'Loire qui vise à préserver et promouvoir l'élevage extensif et le pastoralisme comme mode d'entretien respectueux du patrimoine naturel et activité socio-économique à part entière. Vos parcelles peuvent également être éligibles aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), engagements volontaires qui impliquent le respect d'un cahier des charges favorable à la biodiversité en échange d'une contrepartie financière.



Vous avez un projet sur ou à proximité des sites Natura 2000 ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le Conservatoire d'espaces naturels ou la DDT de votre département, ils pourront vous apporter des informations sur le patrimoine naturel et vous aider à définir si votre projet est soumis ou non à évaluation des incidences. Quels que soient vos activités ou projets, les structures animatrices sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos demandes !



Pour en savoir plus :

Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire



Contact : Florence Delaroche
Animatrice des sites Natura 2000 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »
Adresse : 44 rue du puits Charles
58400 La Charité-sur-Loire
Tél : 06.24.78.17.58
Mail : florence.delaroche@cen-centrevaldeloire.org
Site : <http://loire-allier.n2000.fr/>
www.cen-centrevaldeloire.org/

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Contact : Antenne Nord Nièvre
Adresse : 44 rue du puits Charles
58400 La Charité-sur-Loire
Tél : 03.86.60.78.25
www.cen-bourgogne.fr

DDT de la Nièvre
Service Eau Forêt et Biodiversité

2 rue des Pâtis - BP 30069
58020 Nevers Cedex
Tél : 03.86.71.71.71
ddt@nièvre.gouv.fr

DDT du Cher
Service Eau Forêt et Biodiversité

6 Place de la Pyrotechnie - CS 20001
18019 Bourges Cedex
Tél : 02.34.34.61.00
ddt@cher.gouv.fr



Crédits

N° ISSN : 2558-1503

Directeur de publication : R. Gamelon - CENB

Texte : Cen Centre-Val de Loire / F. Delaroche

Remerciements : Nous tenons à remercier Mme WOZNIAK élue à Nevers et M. VOISINE élu à La Charité-sur-Loire pour avoir accepté de témoigner dans cette Gazette, ainsi que Ms VERNAY et JULIEN qui nous ont gracieusement permis d'utiliser leurs photos.

Crédit photo :

Paysage et avifaune : P. Vernay

Boeufs et Hérons garde-boeufs : C. Julien

Débat autour du film Paradis en Herbe : E. Juhel (DDT58)

Sternes Pierregarin : D. Greyo

Autres photos : B. Fritsch (Cen Bourgogne), H. Chevalier (Cen Bourgogne), A. Chorein (Cen Centre-Val de Loire), F. Delaroche (Cen Centre-Val de Loire)

Impression : S'Print

Tirage : 750 exemplaires

Mars 2020

Vallées de la Loire et de l'Allier Entre Cher et Nièvre

FR 2610004 - FR 2600965

Gazette d'information Natura 2000

Numéro 6 / 2020

Sommaire

Les brèves

- Les membres du comité de pilotage débattent autour du film « Paradis en herbe »
- Boires et gours sous l'œil des scientifiques

Natura 2000 en action

- Grand nettoyage d'automne avec « Nettoyons la Loire en canoë »

Dossier

- Les collectivités se mobilisent pour le patrimoine naturel

Avec vous !

Edito

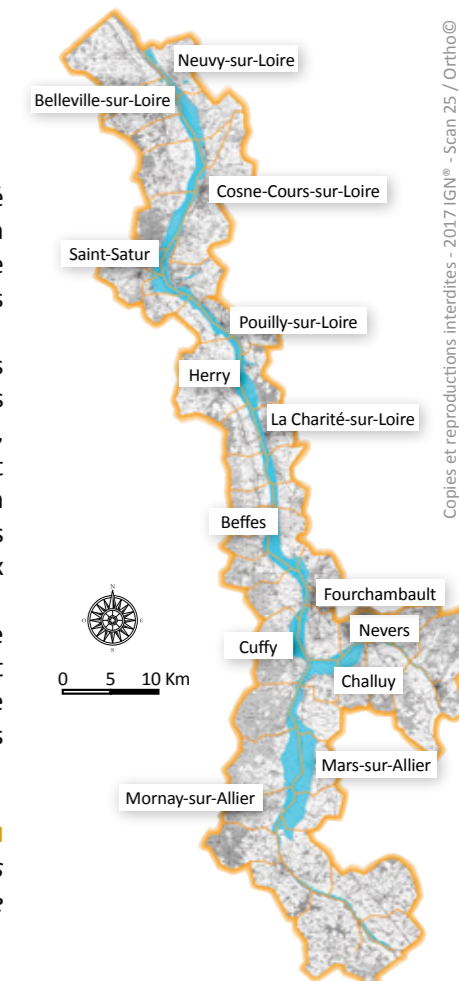
L'année 2019 a été marquée par la fusion des sites Natura 2000 de l'axe Loire/Allier et l'actualisation des documents d'objectifs de ces sites.

L'objectif pour cette année 2020 pour les 2 sites Natura 2000 FR2610004 et FR2600965 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre », désignés au titre des directives « Oiseaux » et « Habitat Faune Flore », sera donc la mise en œuvre de contrats Natura 2000 permettant des restaurations et des entretiens de ces milieux particuliers.

De plus, après les élections municipales, une nouvelle procédure de désignation du président du comité de pilotage et du maître d'ouvrage de l'animation sera menée par mes services auprès des élus des collectivités locales.

Nicolas HARDOUIN

Directeur départemental des territoires de la Nièvre



Copies et reproductions interdites - 2017 IGV® - Scan 25 / Ortho®
Source : CEN Centre-Val de Loire 2017



Les brèves...

Les membres du comité de pilotage débattent autour du film « Paradis en herbe »

Lors du dernier comité de pilotage des sites Natura 2000 (2 juin 2019 à Cuffy) a été projeté le très beau film « **Paradis en herbe** », de Philippe HENRY et Jean-Paul THÉVENIN. Ce dernier traite des relations entre les éleveurs et la biodiversité sur le val d'Allier, secteur Natura 2000 dont la richesse du patrimoine naturel repose sur l'activité et les actions menées par les éleveurs. Les membres du comité de pilotage ont alors échangé avec l'un des réalisateurs du film, Jean-Paul THÉVENIN, ainsi qu'avec messieurs Claude JULIEN et Benoit MILLET, éleveurs sur le val d'Allier et respectivement Président et membre de l'association des Amis du val d'Allier.



Piezomètre installé à proximité d'une boire sur la commune de Challuy

Natura 2000 en action : Grand nettoyage d'automne avec « Nettoyons la Loire en canoë »

L'année 2018 avait vu une première rencontre entre les acteurs du tourisme fluvial (loueurs de canoë, guides de pêches, etc.) et les différents animateurs de sites Natura 2000 ou gestionnaires de réserves naturelles sur la Loire et l'Allier dans les départements du Cher, de la Nièvre et de l'Allier.

Parmi les idées d'actions qui en étaient ressorties, trois opérations de ramassage des déchets ont eu lieu dès l'automne 2019. L'une d'elles s'est ainsi tenue sur les sites Natura 2000 et la réserve naturelle du Val de Loire grâce à la participation de Loire Nature Découverte et de la communauté de communes Cœur de Loire. Une flottille de joyeux kayakistes s'est donc lancée à la poursuite de pneus, bouteilles et autres débris. Sur les 8 km parcourus, ce sont ainsi 4m³ de déchets qui ne souilleront plus la nature, et des participants ravis de cette bonne action et prêts à la rééditer.



Boires et gours sous l'œil des scientifiques

Rassemblés sous le terme d'annexes hydrauliques, ces milieux sont reliés au fleuve, notamment via la nappe d'eau souterraine, et abritent une faune et une flore caractéristiques. Pour suivre leur évolution sur le long terme, des relevés de la flore et du niveau de la nappe ont été mis en place sur plusieurs d'entre eux et seront dorénavant réalisés annuellement. La première interprétation des résultats est prévue après cinq années de relevés

Dossier : Les collectivités se mobilisent pour le patrimoine naturel... et vous en parlent !

La Charité-sur-Loire /

Gérard VOISINE, Premier Adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes des Bertranges.

« Je suis né en bord de Loire, espace de référence de ma culture personnelle et de ma culture sociale. « Quand je m'éloigne de la Loire, je suis malheureux ». Aujourd'hui, j'habite une île sur la Loire, l'île du Faubourg, qui est un poste d'observation et de ravissement quotidien. En tant qu' élu, je pense que La Charité-sur-Loire est fortement marquée par la présence du fleuve à tous les niveaux de son histoire et donc de son devenir. »

La Charité-sur-Loire porte un contrat Natura 2000 qui lui permet de financer en grande partie la restauration et l'entretien de milieux naturels remarquables sur l'île du Faubourg. Les premiers travaux ont débuté en mars 2020 et se poursuivront jusqu'en 2022.



Les premiers travaux réalisés durant l'hiver 2020 sur l'île du Faubourg ont consisté en un broyage de la strate herbacée puis à l'export de la végétation

Quelle place occupe la Loire dans le patrimoine de votre commune ?

Gérard Voisine : L'histoire et l'essor de La Charité-sur-Loire sont fortement liés à la présence du fleuve. La cité bénéficie d'un patrimoine culturel et historique riche qui lui vaut un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et une labellisation « Ville d'Art et d'Histoire ». La Réserve naturelle nationale du Val de Loire valorise et protège la grande qualité écologique et paysagère de ce tronçon de fleuve. Cultiver le lien entre les Charitois et la Loire est au cœur de la politique d'aménagement de la ville.

Anne Wozniak : La Loire et ses abords occupent une part importante dans la commune tant au niveau de la surface (22 % de la surface communale), qu'au niveau historique (construction de la ville à la confluence du fleuve et de la rivière Nièvre, batellerie, faïence) et environnemental (richesse de sa biodiversité). Notre paysage ligérien est également un patrimoine exceptionnel qui incarne l'identité Neversoise.

Qu'est-ce que le contrat Natura 2000 apporte à votre Ville et comment s'intègre-t-il dans ses projets globaux ?

Gérard Voisine : La Ville est engagée dans un projet de revitalisation de son centre-bourg. L'île du Faubourg y occupe une place essentielle. Il est prévu l'aménagement de la traversée de l'île afin de réduire les nuisances routières et faciliter les liaisons douces entre la Loire à vélo et la ville, la réhabilitation du bassin d'été en lien avec la qualité d'accueil du camping, la mise en valeur



Un projet d'entretien des milieux ouverts par pâturage est en cours de montage sur le sentier du Ver-Vert à Nevers

des espaces naturels par l'ouverture de vues sur la Loire et la Cité, l'aménagement d'un espace de contemplation, la création de circuits de découverte du paysage, de la faune et de la flore, etc. Dans ces perspectives, le contrat Natura 2000 apporte d'abord une cohérence dans la gestion du site, ainsi qu'une expertise et enfin l'accès à des financements.

Anne Wozniak : Un des enjeux principaux de notre mandat a été de retourner la ville vers son fleuve, que ce soit par les projets d'aménagement et de rénovation ou les rendez-vous qui rythment les périodes estivale et automnale (Fête de Loire, 14 Juillet, Nevers Plage, Journée rivière vivante...). Le site du Ver-vert est un espace naturel très fréquenté par les Neversois pour différents usages, promenade, vélo, jogging, pêche... Le nouveau contrat que nous préparons envisage une gestion pastorale plus respectueuse de l'environnement et génératrice d'une nouvelle activité locale. Il s'agit de s'appuyer sur le rôle pédagogique du site afin de sensibiliser le public à la richesse, au respect et à la préservation du milieu ligérien.

Nevers /

Anne WOZNIAK, Adjointe déléguée au Cadre de vie depuis 2014.

« Natura 2000 est une reconnaissance de la qualité de cette grande trame verte et bleue. Étant élue chargée du cadre de vie, il me semble indispensable d'intégrer, de respecter et valoriser la Loire dans le tissu urbain Neversois et la vie de la cité. »

La Ville de Nevers monte actuellement un contrat Natura 2000 qui permettra de financer jusqu'en 2024 une grande partie de l'entretien, notamment pastoral, du sentier du Ver-Vert qui abrite des milieux naturels remarquables. Ces derniers avaient déjà fait l'objet d'une restauration et d'un entretien entre 2010 et 2014. Par ailleurs, la Ville s'investit dans la préservation de deux espèces protégées : les Sternes naines et Pierregarin.

Quels bénéfices Nevers en retire-t-elle ? Est-ce source de contraintes ?

Anne Wozniak : Préserver un site de reproduction d'espèces protégées situé à quelques centaines de mètres du centre-ville est un gage d'application concrète d'une démarche de préservation de la biodiversité. Il s'agit de permettre la cohabitation entre les activités humaines et la pérennité d'espèces sauvages sensibles. Je pense que nous sommes sur le bon chemin même si cela n'est pas toujours facile... notamment par rapport à l'activité pêche. Nous considérons la présence de 'notre' colonie de sternes comme un formidable atout. Leur arrivée est toujours un événement.

Comment la Ville de Nevers s'implique-t-elle dans la préservation des Sternes ? La compatibilité avec Nevers plage est-elle aisée ?

Anne Wozniak : L'île aux sternes, site majeur de reproduction de deux espèces de sternes protégées, fait l'objet d'un arrêté préfectoral et d'un suivi avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Il concentre en période d'occupation 10 % de la population de sternes au niveau national, 90 % au niveau départemental (source LPO Nièvre). La ville participe à cette préservation en installant la signalétique réglementaire et pédagogique. La police municipale joue un rôle important de surveillance et de sensibilisation pendant toute la période de Nevers plage. Le service communication prolonge ce travail d'information et de sensibilisation auprès du public.



La Sterne Pierregarin, l'une des deux espèces de Sternes qui niche sur l'île aux Sternes à Nevers

Votre commune met-elle en place d'autres actions pour la préservation du patrimoine naturel ?

Gérard Voisine : La municipalité est sensible à la préservation et à la valorisation de son patrimoine naturel. Citons entre autre la gestion raisonnée du patrimoine arboré, l'entretien régulier de la végétation des bords de Loire et accès au fleuve, le traitement des berges par des actions utilisant le génie végétal, la valorisation du patrimoine naturel et historique du Parc Adam et des Remparts, l'investissement durable dans la qualité de l'eau et de l'assainissement ou encore l'épandage des boues issues de la station d'épuration. Depuis plusieurs années, l'entretien des espaces verts est réalisé avec des solutions alternatives aux produits phytosanitaires. Enfin les aménagements projetés intègrent la création d'espaces plantés pour limiter la minéralisation.

Anne Wozniak : Oui, être en ville n'empêche pas de mettre en œuvre des actions pour favoriser le retour de la biodiversité. L'ambition est de faire de Nevers une terre d'accueil et de préservation. Pour cela nous proposons le gîte mais surtout le couvert. La première action a été l'arrêt de l'usage des pesticides ce qui nous a notamment amené à végétaliser nos deux cimetières, à favoriser le végétal indigène dans nos aménagements paysagers, ou encore à planter quelques hectares de délaissés urbains afin de favoriser notre trame verte. En lien avec les acteurs locaux de l'environnement nous avons également mis en place des nichoirs, des gîtes à abeilles maçonnes et une signalétique sur la biodiversité ligérienne. En termes de sensibilisation un travail de fond est mené auprès des écoles primaires. Enfin, deux parcs de la ville sont labélisés « Refuge LPO » depuis 2018 et nous travaillons pour rentrer dans les critères du Label Terre Saine.

Qu'est-ce que toutes ces actions apportent à votre commune et à ses habitants ? Que diriez-vous aux autres élus des sites Natura 2000 ?

Gérard Voisine : Notre politique d'aménagement des espaces publics est étroitement liée à la préservation du patrimoine naturel. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des Charitois, de renforcer l'attractivité touristique, et de développer les activités de pleine nature (canoë, vélo, randonnée, pêche...). La réappropriation des bords de Loire nécessite une véritable pédagogie auprès de la population locale, ainsi que des partenariats avec le monde associatif. Il s'agit de mobiliser la population dans la durée et cela passe par des temps forts comme la journée 'Loire propre' ou l'organisation de la Fête de Loire. D'autres initiatives seront encouragées par la collectivité.

Anne Wozniak : Une vision, une manière plus large et plus riche du 'vivre ensemble'. Loin d'être une contrainte, cette protection est précieuse pour les collectivités dans une idée de patrimoine naturel. Dans un contexte d'effondrement global de la biodiversité, les élus, doivent, plus que jamais, porter des politiques de sensibilisation et de préservation de ce patrimoine naturel et vivant.